

Les facteurs de différenciation ou de discrimination doivent-ils être prohibés ou libéralisés? Retour sur le débat scientifique et philosophico-politique autour du concept de race

Michel Loriaux (UCL)

Mots-clés : société, préjugés, race, racisme, discrimination, génétique, science, liberté d'expression

Alors que l'exposition, « Zoos humains. L'invention du sauvage », présentée à Liège à la Cité Miroir revient sur la question du racisme et propose un outil d'éducation et de conscientisation, cette analyse après avoir présenté l'émergence du débat scientifique autour du concept de race, se penche sur les enjeux de la prohibition ou de la liberté d'expression autour de ces facteurs de différenciations que peuvent représenter la race mais aussi le sexe et l'âge.

Différencier et classer : à l'origine de la démarche scientifique

De tous temps, l'homme a pris l'habitude de différencier, de classer, d'organiser aussi bien les objets que les plantes, les animaux ou ses congénères humains. Pour ces derniers, on ne compte plus les nomenclatures, les classifications, les hiérarchies en tous genres et les critères de différenciation sont multiples depuis les races et les classes jusqu'aux religions et aux nationalités en passant par les sexes et les générations.

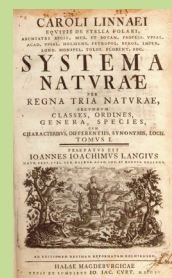
Naturellement, tous les critères n'ont pas la même puissance descriptive ou explicative et surtout pas la même portée sociale ou politique en fonction de l'usage qui en est fait, pas seulement par les scientifiques, mais aussi par les hommes politiques et par le grand public, au point que certains critères de différenciation ont été prohibés et ont vu leur usage interdit, voire pénalisé car générant des stéréotypes et des discriminations.

Ce qui rend le concept de race éminemment suspect depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, c'est bien sûr le fondement qu'il a apporté depuis des siècles à la théorie du racisme, laquelle constitue la principale justification de l'esclavage, c'est-à-dire l'asservissement des races considérées comme inférieures au profit des classes réputées supérieures, et même de l'élimination des « sous-hommes » au nom de l'eugénisme.

Pourtant, le terme même de race semble n'être apparu qu'à partir du 15^e siècle, même si la pratique du racisme n'a pas attendu que la terminologie s'impose au contact des grandes découvertes géographiques qui ont révélé l'existence de peuples inconnus aux caractéristiques physiologiques et anthropologiques différentes (couleurs de peau, mœurs, etc.). Au départ, les scientifiques européens qui ont favorisé le développement des théories des races n'étaient pas forcément animés de mauvaises intentions, mais d'une volonté de comprendre la diversité humaine.

Les classifications sont même à l'origine des méthodes scientifiques modernes qui, avant de vouloir expliquer les phénomènes, visent à les observer d'abord et à les classer ensuite.

En 1350 avant notre ère, les Égyptiens avaient déjà répartis les populations selon un code de couleurs, Aristote (384-322 a. J.-C.) avait également proposé une classification, quant à Plin l'Ancien (23-79), il constate dans son *Histoire naturelle* que les différences de couleurs de peau entre les individus sont liées à des raisons environnementales. Quant au terme race venant du mot arabe « ras » désignant la tête, il est utilisé dès le 15^e siècle lorsque que les explorateurs européens ramènent des espèces animales et végétales mais aussi des êtres humains qu'ils exhibent devant les cours européennes. Face à toutes ces découvertes de plus en plus nombreuses, il s'agit de remettre de l'ordre dans les classifications existantes. Le naturaliste et médecin suédois Carl von Linné (1707-1778) s'attaque au *Systema naturae* tandis que le philosophe et naturaliste Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon (1707-1788) publie une volumineuse *Histoire naturelle*.



Des théories légitimant l'esclavagisme, le colonialisme et le nazisme

Très vite, cependant, ils ont dévié de cet objectif respectable et ont utilisé leurs observations pour affirmer la supériorité de la « race blanche » sur toutes les autres. Pour cela, ils ont utilisé notamment des mesures anthropomorphiques (notamment, les mesures crâniennes) ou des tests psychologiques afin de valider leurs hypothèses pseudo-scientifiques qui ont rapidement été récupérées par des dirigeants politiques en quête de justifications à leurs politiques inégalitaires et raciales dont les manifestations les plus fortes aux 19^e et 20^e siècles furent le colonialisme, l'esclavagisme, l'apartheid et bien entendu le nazisme avec l'holocauste juif en apothéose et ses millions de victimes.

C'est d'ailleurs l'horreur inspirée par ces déviances comportementales et leurs atrocités qui amenèrent les Nations Unies à déclarer le racisme hors-la-loi et à bannir l'esclavagisme tandis que la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par l'ONU en 1948 affirme dans son article 2 que « chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ». Difficile d'être plus exhaustif mais il est symptomatique que la race soit citée comme le premier critère de différenciation à bannir.

La génétique s'invite au débat

Du côté scientifique, en 1950 avec les découvertes balbutiantes sur l'ADN, les chercheurs commencent à rejeter les théories précédentes en évoquant l'unicité de l'espèce humaine au plan génétique. Aucun gène n'a été découvert qui soit spécifique à une population particulière et le patrimoine génétique commun à toutes les populations humaines est estimé à 99.9%. Finalement les différences observées à vue d'œil, comme la couleur de la peau, des cheveux ou des yeux ou les traits du visage semblent dues davantage à des adaptations environnementales, notamment aux différences climatiques, voire même alimentaires ou à la sélection sexuelle.

Pour que la notion de race puisse être validée scientifiquement, il faudrait notamment que les différentes espèces reconnues ne soient pas interfécondables, mais on sait que ce n'est pas le cas et que le métissage des peuples existe depuis l'aube de l'Humanité.

L'Humanité: l'unité dans la diversité

Le généticien français Albert Jacquard¹, opposant inconditionnel à la notion de race, avait d'ailleurs estimé que pour pouvoir accréditer ce concept, il faudrait qu'un groupe humain soit isolé complètement pendant un nombre d'années correspondant à un nombre de générations égal au nombre de membres qu'il comporte. Or cette hypothèse est complètement en opposition avec le gigantesque brassage génétique consécutif aux grandes migrations intervenues depuis l'origine du peuplement humain.

Bref, la grande majorité des biologistes sont dorénavant d'accord pour admettre que la notion de race est biologiquement non pertinente et que l'unité génétique de l'espèce humaine est dorénavant acquise de façon indiscutable (mais jusqu'à quand?).

La science passe mais les préjugés restent

Est-ce à dire pour autant que l'expression de « race » doit être définitivement reléguée aux oubliettes de l'histoire? La réponse est globalement affirmative, sauf pour quelques nostalgiques qui ont substitué au terme initial de race le terme de néo-race ou de race culturelle, en remplaçant les critères biologiques d'autrefois par des critères culturels ou ethniques plus difficiles à contester.

1. Albert Jacquard (1925-2013): après des études à l'École polytechnique et à l'Institut national de statistiques, Albert Jacquard s'orienta vers une carrière de généticien et est nommé responsable du service de génétique à l'Institut national d'études démographiques (INED). Expert en génétique et homme d'engagement, il consacra l'essentiel de son activité à un travail de vulgarisation scientifique ou d'essais à travers lesquels, il cherche à diffuser la pensée humaniste. Il est l'auteur entre autres de: *Génétique des populations humaines*, Presses universitaires de France, 1974; *Mon utopie*, Paris, Stock, 2006; *Éloge de la différence. La génétique et les hommes*, Paris, Seuil, 1978; *L'héritage de la liberté: de l'animalité à l'humanité*, Paris, Seuil, 1986; *Tous pareils, tous différents*, Paris, Nathan, 1981.

En fait, il faut bien admettre que les démonstrations scientifiques n'ont en rien affaibli l'omniprésence des préjugés racistes dans le grand public et au sein des mouvements de droite néo-fascistes qui sont (ré)apparus avec force dans les pays occidentaux à la faveur des crises financières et économiques ou plus proche de nous de la crise des réfugiés

Qui a peur des statistiques ethniques ?

Mais parfois les questions sociales s'insinuent plus subrepticement dans les débats politiques. C'est le cas, dans certains pays (et notamment en France) de ce qu'il est convenu d'appeler les statistiques ethniques, c'est-à-dire concrètement des statistiques en rapport avec le lieu de naissance des ascendants, la nationalité d'origine ou le lieu de résidence cinq ans auparavant, questions qui peuvent être posées facilement à l'occasion des recensements quinquennaux ou décennaux. Alors qu'en Belgique ce type de données ne soulève guère les passions à l'exception des recensements linguistiques qui ne sont plus organisés depuis 1961, la question divise depuis des années les chercheurs et les hommes politiques français, avec d'un côté ceux qui pensent que ces statistiques permettraient de mieux connaître l'origine géographique des populations et de mieux réguler les migrations, et de l'autre ceux qui pensent, comme le démographe et historien Hervé Le Bras, que ces informations sont de nature à réveiller « le vieux fond ethnique » de la droite et à alimenter les discriminations entre français de souche et ceux d'autres origines². Depuis lors, le législateur français oscille entre l'autorisation des statistiques ethniques et leur interdiction, avec toutefois des dérogations qui peuvent être accordées pour certaines finalités, même si d'autres pays européens comme l'Angleterre ou les Pays Bas ont pris le parti d'autoriser la collecte sur l'origine ethnique de leurs habitants. En Belgique, si on considère que les statistiques ethniques sont nécessaires à une meilleure mesure des discriminations à l'emploi, au logement, etc., le débat est réouvert lorsqu'en 1999, le ministre de la Justice Marc Verwilghen (VLD) commande une recherche visant à faire le lien entre criminalité et origine ethnique tandis que le sénateur Guido De Padt (open VLD) proposait que l'origine ethnique des suspects lors d'arrestations soit précisée. La vague d'attentats a également le sujet sur le tapis des discussions politiques.

Effrayés par cette montée des haines (à l'égard des émigrés, des réfugiés, des Roms, des juifs, des musulmans, etc.) et cette résurgence des vieux démons (fascisme, nazisme, antisémitisme, etc.) beaucoup de gouvernements européens ont cru nécessaire de s'y opposer en déclarant illégaux les propos racistes et en les sanctionnant pénalement. En général, les opinions publiques approuvent dans leur majorité ces mesures, même si quelques intellectuels ont tendance à y voir des atteintes inacceptables à la liberté d'expression elle aussi garantie par la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 dans son article 19 (« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions ») et estiment que la meilleure façon de lutter contre les discours haineux ou intolérants n'est pas de les interdire ou de les pénaliser mais de leur permettre de s'exprimer et de favoriser l'échange libre d'opinions afin d'encourager la réfutation des mensonges et la recherche de la vérité.

Quoiqu'il en soit, par rapport à la question posée en titre de cette analyse il est clair que le silence et les interdits ne sont pas propices à l'éradication des préjugés et des stéréotypes et que la libération de la pensée reste le meilleur moyen de les combattre et de rendre nos sociétés plus justes, plus équitables et plus solidaires, ce qui reste l'idéal et la priorité absolue des régimes démocratiques.



Pour en savoir plus

JACQUARD, A., *Éloge de la différence. La génétique et les hommes*, Paris, Seuil, 1978.

DELIGNE, J., REBATO, E. et SUSANNE, C., « Races et racisme », *Journal des anthropologues*, n° 84, 2001, p. 217-235.

MARTENS, A., « Le "monitoring" de la diversité et l'usage de statistiques », in HEINE, S., *Dépasser les peurs, Construire un monde commun*, p. 191-207, Etiopia, 2008. http://www.etopia.be/IMG/pdf/Livre_interculturalite.pdf.

2. BERNARD, P. et WEILL, N., « Une virulente polémique sur les données "ethniques" divise les démographes », *Le Monde*, 6 novembre 1998, p. 10. Lire LE BRAS, H., *Le Démon des origines : Démographie et Extrême Droite*, Éditions de l'Aube, 1998.